

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2021

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la Convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 08/10/2021

L'an deux mil vingt et un et le 12 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Alexandra CHABANIS (pouvoir donné à Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2021-074 : Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'UMS Basket Montélimar.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait part du projet communal de proposer des animations sportives pendant les vacances. Ainsi, pour la prochaine période de vacances, il est proposé un stage de Basket à raison de 4 matinées par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) la première semaine à partir du 25 octobre 2021 pour des sessions découverte.

A cet effet, l'association aurait besoin d'occuper le city stade et l'espace d'animation pour la pause méridienne et le cas échéant pour les activités selon les conditions météorologiques

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public et par exception à l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, cette occupation ne fera pas l'objet d'une redevance aux motifs que l'association à but non lucratif concourt à la satisfaction d'un intérêt général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le 13/10/2021

SLO

ID : 026-212600050-20211012-2021\_099-DE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'association UMS Basket Montélimar afin de déterminer les obligations de chacune des parties et les conditions matérielles de ladite occupation.

**Yves COURBIS,  
Maire**

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

